

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 9 décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 3 décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sébastien PERRIOT, Virginie BOCQUET, Alain MONNAERT, Adjoints au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOU, Bérangère DUBAR, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Audrey ROBLIN, Samir AABBAOUI, Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN.

Etaient excusés :

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Sébastien PERRIOT, Daniel CARLIER a donné procuration à Georges DE SAUW, Brigitte VIGNON a donné procuration à Jacqueline DOHET, Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN, Françoise MORELLE a donné procuration à Zora ZOUAOU, Lucile KOZAK a donné procuration à Angéla BAUDUIN.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Zora ZOUAOU, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A la majorité (5 votes contre dont un par procuration : « Ensemble construisons Leforest au futur »).

- Adopte la modification apportée au règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal, notamment de son article 18 concernant la composition du Bureau Municipal qui comprendra désormais comme membres : le Maire, les adjoints et les conseillers communautaires issus de la liste majoritaire : « Naturellement ... Avec Vous pour Leforest ! ».

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2014.
- Prend acte des décisions prises du 30 septembre au 6 novembre 2014, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Valide la mise à disposition des minibus de la Ville, aux associations locales, selon les tarifications présentées.
- Valide l'avenant n°2 au marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau des bâtiments communaux, présenté par la Société Cofely services – EDF SUEZ, et portant le marché initial de 201 398 € H. T. à 208 182 € H. T. et est également intégrée à cet avenant la perception d'une redevance P1/2 pour la production d'eau chaude sanitaire des douches des vestiaires de la salle des sports Paul Porez, non prévue au marché initial, qui s'appliquera à hauteur de 4,76 € par mètre cube selon consommation.

A la majorité (abstention des 5 membres de la liste « Ensemble construisons Leforest au futur » dont un vote par procuration).

- Vote la décision modificative n° 2 telle que présentée.
- Valide, telle qu'elle est prévue par l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture des crédits, aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2015, pour un montant total de 394 000 € selon l'affectation suivante :

20 : Immobilisations incorporelles :	16 000 €
21 : Immobilisations corporelles :	158 000 €
23 : Immobilisations en cours :	220 000 €

A l'unanimité :

- Valide, dans l'attente du vote du B.P. 2015, l'acompte de 40 000 € au C.C.A.S, afin de lui permettre de continuer de mener ses actions envers les personnes en difficulté.
- Valide l'octroi à Monsieur Nicolas DEFOORT, comptable public, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, selon les taux en vigueur en application du décret n°82-979 du 19 novembre 1982, pour les prestations qu'il assure depuis sa prise de fonctions.
- Valide, en rapport avec l'annulation du 1^{er} permis de construire déposé par Maisons et Cités SOGINORPA pour la construction de l'E.H.P.A.D., le remboursement de la somme de 19 955 € à la Direction Départementale des Finances Publiques, correspondant à la quote-part perçue pour la Taxe Locale d'Équipement.
- Valide le solde de la subvention 2014 au Comité National d'Action Sociale et s'élevant à 805,70 €.
- Valide la conclusion de l'avenant n°3 (- 6 982,75 € H. T.) au lot 1 (démolition, gros œuvre) pour le marché de travaux de réhabilitation et de rénovation de la Médiathèque Bernard Pivot, abaissant le montant du lot à 259 667,97 € H. T.
- Autorise la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires, transmis au contrôle de légalité (délibérations 3/10 et 3/11) la signature d'une convention de mise en œuvre de ces dématérialisations avec la Préfecture du Pas-de-Calais et des contrats de souscription s'y rapportant avec la Société DEMATIS.
- Accepte le principe de pouvoir adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la F.D.E. en cas de transaction avantageuse pour la Collectivité.
- Valide la mise en œuvre de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal, des espaces communs du lotissement « Hameau Blanche Maison », en application des dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, et autorise le lancement de l'enquête publique nécessaire à ce transfert ainsi que toutes signatures utiles ; les frais restant à la charge de la Collectivité.
- Sollicite la C.A.H.C. pour l'attribution du Fonds de Concours à hauteur de 50 % du coût du rachat (237 724,79 €) et de réhabilitation en cellules commerciales (82 000 €) de l'immeuble sis 27 sur Gambetta (ex Pollet) ; cette délibération annulant les précédentes.
- Valide la convention entre la Ville et la C.A.H.C., octroyant 750 € par école élémentaire, pour la réalisation de tracés dans les cours des écoles Voltaire et Rostand dans le cadre du programme « Vivons en Forme ».
- Valide pour l'année scolaire 2014/2015, l'indemnité de 110 € par élève résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et accueilli dans nos écoles, ainsi que son principe de réciprocité.
- Valide l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association socioculturelle de l'Ecole Voltaire (U.S.E.P.), pour leur projet musique « Images Sonores » ; cette subvention sera inscrite au budget 2015.
- Valide l'octroi d'une subvention de 650 € pour l'organisation du cyclo-cross organisé par le Cyclo-Club, en partenariat avec la Ville de Leforest, le 16 novembre 2014.
- Valide l'octroi d'une subvention de 100 € à Mme Isabelle Roussel, licenciée au club de nage synchronisée de Leforest pour sa participation en juillet dernier aux Championnats du Monde Master de natation synchronisée, s'étant déroulés en juillet dernier à Montréal.
- Valide les tarifications présentées, applicables au 1^{er} janvier 2015 : Cyber-centre, Salle Gilbert Marquette (haut et bas), Salle Roland et Lucienne Prévost, Casse ou perte de vaisselle, Piscine Municipale, Cimetière.
- Valide l'octroi d'une subvention de 400 € au Basket-Club de Leforest, suite à sa reprise d'activité et son inscription en championnat pour la saison sportive 2014/2015.
- Valide le tableau des emplois présenté.
- Prend connaissance du rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.
- Valide la motion présentée contre la sortie du Réseau d'Éducation Prioritaire, nouvelle carte avancée sans concertation et risquant encore de fragiliser nos territoires à l'encontre des efforts entrepris collectivement depuis des années pour nos élèves.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire fait état de l'avancée concernant notre emprunt toxique et des négociations entreprises avec la S.F.I.L., suite à la mise en œuvre par l'État d'un fonds de soutien permettant d'accompagner les collectivités quant à la sortie des emprunts dits « structurés ».

La séance est levée à 20 H 50.

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.